



Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 novembre 2009

Sur convocation adressée à tous les membres du club, les Membres Actifs et Honoraires de l'Association Nautique Fontainebleau Avon, ANFA-Aviron, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 28 novembre 2009 à 17h00 heures, dans la Grange aux Dîmes, 11, rue de l'Eglise à Samoreau.

Le Bureau de l'Assemblée est constitué de Messieurs Jean Pierre Leroux, Président de l'Association, Philippe Sourthez, Vice président et Secrétaire et Jorge Da Cruz, Trésorier.

Monsieur Philippe Sourthez s'assure de la signature de la feuille de présence par les membres présents et vérifie les pouvoirs.

La feuille de présence est émarginée par les présents et les porteurs de pouvoirs, faisant apparaître que 71 Membres sont présents ou représentés, sur 132 membres convoqués. Conformément aux statuts adoptés le 20 juin 1999 et modifiés le 20 janvier 2007, le Bureau de l'Assemblée constate au vu de la feuille de présence que l'Assemblée est composée de plus du quart des membres. Le quorum étant largement atteint, l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Monsieur Jean Pierre Leroux, Président de l'Association rappelle que l'Ordre du Jour porte sur :

Accueil et ouverture de l'Assemblée générale ordinaire
Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 novembre 2008,
Lecture et adoption du Rapport moral 2008-2009 de l'Association présenté par le Vice président – Secrétaire général,
Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2009 et du budget prévisionnel 01/09/2009-31/08/2010,
Intervention des élus
Election des Membres du Comité de Direction composant le 1^{er} tiers (5 postes à pourvoir)
Compte rendu des Commissions Sportive et Loisirs, Tourisme et Randonnée,
Questions diverses et point sur l'Avirathlon.

,

Monsieur le Président Jean Pierre LEROUX procède à l'ouverture de la séance par une courte allocution.

A la suite du mot du Président, l'Assemblée Générale examine l'Ordre du Jour et délibère sur les questions suivantes :

Première délibération

L'Assemblée Générale adopte le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 29 novembre 2008 à l'unanimité des présents et représentés pouvant voter (plus de six mois de présence au sein de l'Association).

Deuxième délibération

L'Assemblée Générale, après avoir reçu lecture du Rapport Moral par le Vice-président et Secrétaire général, l'adopte et donne quitus au Comité de Direction pour sa gestion de l'exercice précédent, à l'unanimité des présents et représentés pouvant voter.

Les demi-cotisations, applicables pour les inscriptions à compter du 1^{er} mars 2010, sont fixées à 175 €.

Les cotisations pour l'exercice 2009-2010, applicables à compter du 1^{er} septembre 2010, sont d'ores et déjà fixées comme suit :

Benjamins / Minimes : 187 €.

Cadets / Juniors : 198 €.

Seniors compétiteurs : 220 €.

Seniors, Vétérans, Randonneurs et Loisirs : 275 €.

Universitaires : En fonction des conventions passées avec leurs Etablissements.

Droit d'entrée maintenu à : 75 €.

Droit de garage : 100 €.

Enfin, l'Assemblée Générale ratifie la cooptation par le Comité de Direction de Monsieur Patrick Boutaud en remplacement de Monsieur Michel Rossi, dont le mandat expirera lors de l'Assemblée Générale ayant à approuver les comptes de l'exercice 2010-2011 (novembre 2011).

Troisième délibération

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice (Compte de Résultat et Bilan) clos du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009, les approuve à l'unanimité des présents et représentés. Ces comptes font ressortir des produits pour 107.369,46 €, des charges d'exploitation pour 108.213,87 € et un résultat d'exploitation négatif de 844,41€.

Le Bilan ressort avec un actif et un passif de 113.062,53 €.

Quatrième délibération

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des propositions de budget prévisionnel, adopte, à l'unanimité des présents et des représentés, le budget prévisionnel pour 2009-2010 avec des produits d'exploitation pour 115.472 € et des charges pour 119.784 €.

Cinquième délibération

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des conditions d'emprunt proposées par la Caisse d'Epargne, ratifie la décision prise par le Comité de Direction en date du 5 novembre 2009 de souscrire une emprunt pour 12.000 € sur 3 ans, au taux de 3,39%, et des mensualités de 351 €.

Sixième délibération

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des cinq candidatures pour pourvoir à la composition du 1^{er} tiers du Comité de Direction, élit à l'unanimité des présents et représentés, Madame Sylvie Poutonnet et Messieurs Jorge Da Cruz, Denis Cammas, Jean Pierre Leroux et Philippe Sourthez pour des mandats de 6 années qui expireront lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2014-2015, en fin d'année 2015.

Lecture en séance des compte-rendus sportifs

Lecture est faite en Assemblée Générale des deux comptes-rendus sportifs de la Commission Sportive et de la Commission des Loisirs, Tourisme et Randonnée, au cours de l'exercice.

L'Assemblée Générale aborde ensuite les questions diverses ; plus personne ne demandant la parole, l'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale Ordinaire est levée à 18 heures 30. Un pot traditionnel de l'amitié suit après l'Assemblée Générale Extraordinaire.



Jean Pierre Leroux
Président de l'ANFA-Aviron

Dressé et signé pour attester ce que de droit



Philippe Sourthez
Vice-président et Secrétaire de l'ANFA-Aviron

En annexe, le Bilan Financier 2008-2009 et le Budget Prévisionnel pour 2009-2010.